



Notes de la séance de la Commission d'établissement de la Sallaz

3 février 2020 à 19h30

Collège de la Sallaz

- Parents :** Marion Poulard-Wipff, Christel Zingg, Stéphanie Bobin Coudray, Amélie Steiner, Kelly Lévy.
- Professionnels :** Dorina Binaghi, Véronique Branschi, Julien Chapuis, Sylvie Martinez
- Organisations :** Malika Schumacher
- Autorités politiques :** Paola Richard-De Paolis
- Excusés/absents :** Michel Rosselet, Sylvie Girardet, Karine Terrier, Stéphanie Laurent, Ivana Novara, Nicola Di Giulio
- Invités:** Monsieur Didier Schweizer, Responsable communal des DAC
Monsieur Frédéric Bellenot, Directeur APEMS Sallaz et Coteau-Fleuri

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV du 04 novembre 2019
4. Echange sur l'organisation des devoirs accompagnés en présence de
 - Monsieur Didier Schweizer, Responsable communal des prestations DAC et de
 - Monsieur Frédéric Bellenot, Directeur APEMS Sallaz & Coteau-Fleuri
5. Sécurité routière
6. Canard scolaire n°5
7. Groupe de travail « communication et collaboration parents-enseignants »
8. Divers et propositions individuelles
 - Visite des futurs 1P
 - Logo COMET de la Sallaz
9. Date et lieu de la prochaine séance

1. Ouverture de la séance

- Ouverture de la séance par la Présidente Mme Poulard Wipff
- Prise du PV par Mme Martinez.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.



3. Adoption du PV du 04 novembre 2019

Adoption du PV sans modification.

4. Echange sur l'organisation des devoirs accompagnés

Présentation de Messieurs Didier Schweizer et Frédéric Bellenot.

Tour de présentation des différentes personnes présentes ce soir à la COMET.

Mme Amélie Steiner, maman d'élève de Boissonnet, et Mme Malika Schumacher, responsable de l'APEMS des Falaises, rejoignent la COMET de La Sallaz.

Mme Poulard Wippf présente le travail de notre COMET et ses projets : sécurité routière, coordination du journal scolaire, communication enseignants-parents.

Quelles sont les différences entre les deux prestations DAC et études surveillées en APEMS?

Mme Zingg explique les difficultés organisationnelles liées à l'inscription de ses filles aux DAC. La prestation DAC n'est pas une garde. Lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs, les enfants partent. Les 3-4P terminent les DAC à 16h45, les 5-6P terminent entre 16h45 et 17h30 cela dépend s'ils ont terminé leurs devoirs du lendemain. Il peut y avoir un battement d'environ 45 minutes entre la sortie des deux prestations.

M. Didier Schweizer souhaite redéfinir ce qu'est la prestation DAC.

Les devoirs accompagnés ne sont pas un moment de tutorat ou de consolidation. C'est une aide à la réalisation des devoirs du lendemain, ou de la semaine.

Durant ces moments, le référent va essayer d'aider l'enfant à s'autonomiser face à ses devoirs. Par exemple en lui suggérant une organisation de son travail, en reformulant les consignes, ou encore en incitant les enfants à avoir leurs notes, cahiers (matériel) pour pouvoir apprendre.

Mais il ne sera pas fait de révisions supervisées ou un soutien particulier.

Les DAC ne sont pas non plus un système de garde à bas pris. (Le tarif des prestations DAC et devoirs en APEMS ne sont pas les mêmes).

Mme Poulard Wippf souligne qu'il n'est pas très aisé de voir la distinction DAC et devoirs surveillés en APEMS au moment de l'inscription entre les deux prestations. Il y a un souci de communication qui devrait changer pour une meilleure compréhension.

M. Bellenot souligne que tout s'est complexifié depuis le « doublon » quant à la prestation.

Dès mercredi 5 février, des rencontres interservices auront lieu afin de trouver des solutions quant à cette problématique. Ceci dans le but d'une plus grande clarté pour l'inscription et l'information entre les DAC et les devoirs surveillés en APEMS.

M. Chapuis précise que sur les trois sites de l'établissement, il y a trois différentes spécificités, inhérentes et adaptées à chacun des lieux.

M. Bellenot explique que pour les APEMS, les enfants sont là pour d'autres prestations et non uniquement pour faire les devoirs. Ils sont présents à d'autres moments de la journée.

On est au-delà de la garde, même si comme le soulève Mme Richard-De Paolis ce terme est encore largement utilisé. Les APEMS proposent une multitude d'activités et de prestations.

Pour les objectifs spécifiques des APEMS, ils sont similaires, mais chaque APEMS a sa couleur, ses propres spécificités.



En terme de formation du personnel, le profil n'est pas le même que celui des DAC. En APEMS il s'agit souvent de personnes du tertiaire, pour la plupart formées dans des écoles HES ou autres écoles.

Tandis que comme le souligne M. Schweizer, le recrutement du personnel des DAC n'est pas aisé à trouver, car il s'agit d'un pourcentage de travail de 12 ou 13% avec des horaires spécifiques. D'où une difficulté à trouver des gens, puis à les pérenniser. Il y a un énorme turnover. Actuellement il y a environ 270 accompagnants, plus un pool d'environ 30 personnes pour les remplacements. Mais le changement par année scolaire est immense.

Mme Richard-De Paolis parle de travail à perte.

Il faut repenser le service d'accueil de la fin de journée.

Avoir une réflexion sur la journée continue.

Le principal problème est que les deux prestations dépendent chacune d'un service.

Le SAJE (service d'accueil de jour de l'enfance) et le SEP+S (service des écoles primaires et secondaires) Ce morcelage institutionnel est un problème.

Mme Richard-De Paolis a demandé un postulat.

M. Bellenot nous parle du morcelage institutionnel. Il explique que dans une étude menée à Lausanne, il a été calculé qu'un enfant peut avoir jusqu'à neuf référents différents dans sa journée.

Il faut réfléchir à un meilleur lien entre l'APEMS et l'école. Trouver des ponts. La fonction qu'occupe actuellement M. Bellenot a d'ailleurs été réfléchi dans ce sens, afin d'officialiser un meilleur lien Ecole-APEMS, mais c'est quelque chose de complexe et de novateur (une année d'existence).

M. Bellenot souligne la bonne collaboration entre l'APEMS et l'école de Boissonnet.

Mme Lévy soulève une problématique à VCLB. Si un enfant n'a pas de devoirs pour le lendemain, il doit rester aux DAC. Serait-il possible qu'il aille directement à l'APEMS ?

M. Schweizer dit qu'actuellement au niveau de la responsabilité l'enfant dépend du SEP+S tant qu'il est au DAC puis dépend du SAJE quand il passe à l'APEMS. Ce qui peut poser problème.

Mme Richard-De Paolis propose que les parents fassent un mot pour que l'enfant puisse rejoindre l'APEMS.

M. Schweizer fait remarquer qu'il pourrait y avoir un problème si beaucoup d'enfants se retrouvent dans cette situation. Car les enfants qui se trouvent au DAC ne rejoignent pas l'APEMS avant 16h45. Ce qui peut poser un problème de personnel aux APEMS. Une réflexion est à mener à ce sujet.

Mme Richard-De Paolis parle d'aberration institutionnelle.

Mme Poulard Wipf demande pour quelle raison les APEMS n'ont pas pris en charge les DAC 5-6P ?

M. Bellenot dit qu'au niveau logistique l'APEMS ne pouvait pas prendre en charge tous les élèves.

Il est précisé que pour les devoirs les enfants de 3-4P vont soit au DAC (SEP+S) ou s'il y a un accueil en fin de journée, ils vont en APEMS (SAJE) avec un personnel qui aide à faire les devoirs.

Une solution avait été pensée pour que tous les enfants de 3-4P soient inscrits à l'APEMS, mais cela n'était pas juste du point de vue tarifaire et compliqué à mettre en place au niveau organisationnel.

La question "quelle est la meilleure solution si j'ai un enfant en 3-4P et un autre en 5-6P ?" est posée.

Mme Richard-De Paolis nous dit qu'une majorité des gens sont dans ce cas-là, car ils ont des enfants qui ont entre 2 et 3 ans d'écart.



M. Bellenot dit qu'il y a là en effet une problématique. Sachant qu'en fonction des lieux, il peut y avoir jusqu'à trois répartitions des APEMS. Cette année, le partage a été fait en tenant compte des âges et parfois des classes.

Mmes Zingg et Poulard Wippf demandent si l'on peut améliorer l'information faite aux parents, pour qu'il puisse y avoir un meilleur choix par rapport aux besoins de chaque famille.

Mme Poulard Wippf explique que sa fille a eu une remarque des DAC dans l'agenda.

M. Schweizer explique que les référents DAC ont le droit d'écrire dans l'agenda avec la couleur verte.

Mme Poulard Wippf suggère de l'explicitier aux parents afin de ne pas avoir de surprise.

M. Schweizer précise au niveau de la responsabilité, qu'aucun élève ne peut partir des DAC avant 16h45, à moins d'avoir un mot d'excuse des parents. Dès 16h45 l'enfant peut être libéré, mais il doit au moins avoir terminé ses devoirs du lendemain. Il sera également fortement incité à continuer ses devoirs de la semaine.

Mme Zingg dit qu'elle préférerait que ses filles puissent réviser plutôt que de faire des coloriages lorsqu'elles ont terminé leurs devoirs du lendemain.

M. Schweizer dit que si l'enfant est autonome et que cela ne demande pas de travail particulier pour le personnel, bien sûr, c'est possible.

La révision du vocabulaire et des livrets se fait parfois, mais malheureusement pas toujours. Cela dépend beaucoup de la personne qui encadre les devoirs.

Mme Lévy remercie beaucoup la personne qui s'occupe des DAC à VCLB, qui prend son travail à cœur !

Il est relevé que l'affect est très important dans ce travail.

Mme Binaghi parle de la difficulté de ce métier. Le statut qui est difficile, car il n'est pas le même qu'un enseignant. Le manque de respect de certains élèves. L'horaire de fin d'après-midi.

Mme Richard-De Paolis demande quel sera le délai pour l'organisation et la réflexion sur la fin de journée des élèves. Le secteur parascolaire va devoir redéfinir la dénomination pour un rapprochement des deux services.

M. Bellenot dit que la première rencontre de cette phase réflexive aura lieu mercredi prochain 12 février, mais on ne sait pas encore combien de temps cela prendra.

M. Schweizer dit que pour les éventuelles questions nous pouvons nous adresser directement aux responsables de sites mais qu'il reste également à disposition au besoin.

Départ de M. Schweizer. M. Bellenot reste car il aimerait être présent pour le point concernant la sécurité routière du quartier.

5. Sécurité routière

Retour du GT sécurité routière de Vers-chez-les-Blancs

Mme Poulard Wipf a reçu un mail de la ville de Lausanne Division Espaces publics, pour que la Comet confirme les besoins dans ce secteur, afin qu'ils puissent soumettre une proposition adaptée.

- Supprimer la petite zone pose-dépose qui est le long de la Rte du Jorat sans autre compensation.

- Remplacer cet espace par une place de stationnement pour personnes handicapées.

- Le mail signale qu'aucune demande formelle pour une place de ce type n'a été formulée pour VCLB.

Mme Richard-De Paolis dit qu'il faut faire cette demande formelle car de nombreux parents utilisent ce lieu et c'est trop dangereux. Autant l'utiliser à bon escient en y mettant une place handicapé. Elle propose de faire cette demande officielle en tant que porteuse d'un handicap.

Mme Lévy souligne l'importance d'une place de parc pour personne handicapée, étant donné qu'il n'y en a pas sur la Commune.

Mme Poullard Wippf va vérifier comment faire cette demande officielle.

Site de La Sallaz

- Problème toujours présent malgré les amendes qui pleuvent en ce moment. Mais cela ne résout rien.

- Il n'y a pas de solution d'aménagement possible à la Sallaz.

Mme Zingg dit que le problème ne va pas être réglé mais que c'est un réel danger !

Mme Poullard Wippf propose de sensibiliser les parents.

Mme Zingg parle de la leçon de prévention donnée par la Brigade de Police en 3P. (Un mannequin est renversé dans une zone à 30km/h par une voiture banalisée). Peut-être que si les parents voyaient cette action de prévention cela aurait une incidence.

Mme Steiner dit qu'à Boissonnet la dépose est également très compliquée. C'est extrêmement insécure. La donne se complique davantage lorsque les enfants ne sont pas sur le même site d'APEMS. Le plus compliqué étant le site de l'Antenne. La seule possibilité étant de se parquer dans le grand parking des Avettes, puis de rejoindre les sites école ou APEMS à pied.

Mme Richard-De Paolis revient sur la sécurité aux abords du site de la Sallaz et suggère que les enfants sortent de l'autre côté du collège, avec une palissade végétalisée (comme garde-corps). Celle-ci conduirait en direction de la place de la Sallaz où les parents pourraient attendre leurs enfants.

Cette solution reste trop dangereuse pour Mme Zingg, car cette zone de rencontre n'est pas sécurisée pour les jeunes enfants.

M. Chappuis pense que cette solution risque de faire peur à certains parents à cause de la proximité avec la route à 50 km/h.

M. Bellenot suggère une zone de répartition des parents dans les alentours du collège. Afin qu'il y ait une meilleure dilution. Peut-être également que l'ouverture de Riant-Pré réduira le trafic aux abords du collège.

Pour le trajet des enfants sur les différents sites APEMS, l'idée d'un « permis piéton » est envisagée.

Les conditions d'accompagnement sont assez anxiogènes dans cette zone.

Pour l'APEMS des Diablerets, il n'est pas encore envisageable qu'il n'y ait pas d'adultes pour traverser la route. Patrouilleur ?

Pour le trajet école- APEMS les Falaises, un itinéraire sécurisé a été pensé, avec une traversée de l'Avenue de la Sallaz avec un patrouilleur, puis une descente en direction de l'APEMS des Falaises par le parc.

Il a été dit que les patrouilleurs ne sont pas donnés comme cela.

Mme Richard-De Paolis dit qu'il est important de mettre des patrouilleurs avant qu'il y ait des accidents. Elle a déposé un postulat qui va dans ce sens.

Mme Binaghi relève qu'un enfant de 2P vient seul du quartier des Falaises. Il y a eu des réactions de la part d'autres parents qui trouvent cela dangereux. L'idée d'une ligne de Pédibus serait à évoquer.

Mme Poullard Wippf propose que le GT sécurité planche sur une sensibilisation.

M. Chapuis suggère que les parents de la COMET interpellent les parents des différents bâtiments sur cette problématique.

Il dit également qu'il existe une ligne de Pédibus à la Sallaz. Il serait intéressant de créer une nouvelle ligne en direction du quartier des Falaises.



6. Canard scolaire n°5

M. Chapuis nous dit que les informations, consignes et dates ont été transmises aux enseignants.

Pour l'édito, l'ouverture de Riant-Pré semble être le sujet le plus intéressant. M. Chapuis propose que Mme de Kerchove puisse l'écrire. Mme Poulard Wippf va l'approcher à ce sujet.

7. GT « Communication et collaboration parents-enseignants »

Les flyers sont finalisés. Ils sont mis à disposition dans la salle des maîtres jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'année prochaine, ils seront proposés lors des réunions de parents.

8. Divers et propositions individuelles

Visite des collèges pour les futurs 1P

Pour VCLB, cette visite aura lieu le mercredi matin 17 juin 2020. Mme Lévy se propose pour la visite et contactera Mme Epars.

Pour les autres écoles de l'établissement, avec l'ouverture de Riant-Pré, on ne sait pas encore comment ce moment aura lieu.

Logo COMET de la Sallaz

Le logo de notre COMET sera validé lors de notre prochaine réunion.

Mme Schumacher a amené des projets en lien avec l'APEMS Falaise. Le projet éducatif est en construction mais il est en bonne évolution. Elle remercie la collaboration et le dynamisme de l'équipe. C'est elle qui fera le lien COMET - différents APEMS de notre établissement.

Mme Poullard Wippf renchérit et félicite les projets éducatifs de L'APEMS Falaise, elle trouve qu'ils ne proposent en effet pas qu'une garde d'enfant !

Mme Richard-De Paolis devient notre nouvelle déléguée au Conseil, elle succède à M. Di Giulio.

9. Date de la prochaine séance

Le 6 avril 2020 à Boissonnet.

La séance est levée à : 21h45

Martinez Sylvie

Quart professionnel

Lausanne, le 10.02.2020

Lausanne, janvier 2021/SEP+S/mtl

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
sepscet@lausanne.ch